

**Conférence des Parties réunie en sa neuvième session
22 Septembre 2009**

Discours du directeur général du Mécanisme Mondial

**Réponse au rapport d'évaluation du Mécanisme Mondial de la CNULCD
par le Corps Commun d'Inspection du Système des Nations-unies (CCI)
JIU/REP/2009/4**

- Seul le prononcé fait foi -

Distingués Délégués,

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui à l'occasion des débats sur les conclusions et recommandations de l'évaluation du Mécanisme Mondial comme présentées dans le Rapport du Corps Commun d'Inspection du Système des Nations Unies.

Au nom de l'équipe du Mécanisme Mondial, je souhaiterais exprimer à vous tous, distingués délégués et collègues des organisations partenaires, notre reconnaissance pour vos contributions à l'évaluation. La coopération entre les inspecteurs du CCI, leur équipe et le MM a été fructueuse et constructive.

L'équipe du MM a accueilli bien volontiers cette évaluation en ce sens que l'intention était de renforcer la compréhension commune des pays parties à la Convention sur l'activité et les fonctions du MM, sur la base du mandat donné par la Convention et la Stratégie décennale mais également de renforcer la compréhension commune des pays parties concernant la coopération avec le Secrétariat de la CNULD et les arrangements institutionnels d'hébergement avec le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA).

Dans la réponse apportée par la direction générale du MM aux conclusions de l'évaluation du CCI, nous avons indiqué que le processus d'évaluation avait permis d'apporter un certain nombre de clarifications. De nouvelles voies de coopération améliorée ont été ouvertes avec tous les pays parties ainsi qu'avec le Secrétariat de la Convention et les institutions partenaires telles que le PNUD, la FAO et d'autres encore. Sans entrer dans les détails de notre réponse, je souhaiterais mettre l'accent sur les principales questions qui nous concernent tous.

Avant tout, permettez-moi de souligner qu'il est encourageant de noter la confirmation par le CCI de la qualité des services du MM aux pays parties, ainsi que le succès dans le quadruplement de ses finances opérationnelles. A travers l'exemple de l'Initiative Pays sur la Gestion des Sols en Asie Centrale (CAC/ILM) et le processus des Stratégies Financières Intégrées (SFI) au Guatemala, le CCI a mis en lumière, pour les pays parties, l'efficacité des

partenariats entre le MM et les gouvernements et institutions financières internationales en vue d'accroître le financement pour la GDT.

Bien que ne revendiquant pas tout le mérite de ces réussites ayant impliqué plusieurs parties-prenantes, le MM accueillerait avec bienveillance les conseils à suivre de la part de la CdP quant à la mise en place d'une méthodologie claire pour mesurer les impacts du MM ainsi que la définition d'indicateurs de performance quantitatifs, comme suggéré par le CCI. Appelant à davantage d'information et de transparence sur les impacts du MM, le Distingué Délégué du Brésil s'est fait l'écho de ce point essentiel.

En résumé des cinq premières recommandations, le CCI a conclu que le programme de travail, le rapport sur les résultats ainsi que la responsabilité du MM devant la CdP doivent être renforcés et augmentés. Le MM est en plein accord avec les cinq premières recommandations, en particulier celle concernant l'augmentation de la supervision du GM par la CdP et son Bureau.

Distingués Délégués,

Permettez-moi maintenant d'aborder l'évaluation des arrangements institutionnels avec le FIDA s'agissant de l'hébergement du MM. Il est important de noter que les inspecteurs du CCI ont conclu que le soutien administratif du FIDA au MM a été particulièrement efficace et que les contributions au MM continuent d'être conséquentes. Alors que l'hébergement du MM au FIDA a pris effet en 1999, le FIDA est allé au bout de son engagement pris à hauteur de 10 millions USD en dons, et de sa contribution en nature visant à couvrir les coûts de soutien programmatique des ressources extrabudgétaires.

Au cours des deux années précédentes, chaque contribution s'est évaluée à 1.7 million USD annuellement. Il va sans dire que le FIDA est un des partenaires le plus fort de la CNULCD sur le terrain, avec un portefeuille d'investissements ciblés évalué approximativement à 286 millions USD annuelle. Nous pensons que la CdP devrait être satisfaite de l'évaluation positive apportée par le CCI sur l'arrangement d'hébergement du MM par le FIDA, ainsi que sur leur coopération.

Distingués Délégués,

S'agissant de la recommandation 6 sur le renforcement de la configuration institutionnelle du MM, trois scénarios ont été établis par le CCI. Le fondement de ces trois scénarios sont les principales conclusions de l'évaluation et peuvent être regroupés sous les points suivants :

- Le renforcement des lignes de *reporting* à la CdP et des chaînes de responsabilité du MM devant la CdP ;

- Une meilleure définition de la division du travail et la délimitation des tâches entre le Secrétariat et le MM afin d'éviter les chevauchements et redondances ;
- Les complémentarités et synergies des programmes de travail devraient être augmentées de même que la coopération entre le Secrétariat et le MM devrait être renforcée ;
- La prévisibilité des besoins de financement à long-terme de la Convention devrait être améliorée.

Les trois scénarios alternatifs proposés pour augmenter la coordination et l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention sont considérés comme suit par le MM :

Le **Scénario 1** se concentre sur l'amélioration de la structure actuelle de supervision et de responsabilité de la COP et de son Bureau.

La base de l'amélioration de cette supervision a déjà été décidée par les pays parties comme le reflète la Stratégie décennale, en particulier dans le cadre de mise en œuvre de la Stratégie décennale en termes de définition des fonctions et responsabilités du Secrétariat et du MM, mais également à travers l'introduction de la gestion et budget basés sur les résultats (GBR) comme outils pratiques en vue d'améliorer la supervision et la responsabilité. Ces instruments vont être utilisés pour la première fois lors de cette CdP.

Ces recommandations ont été très bien reçues et je souhaiterais réitérer que le système de GBR harmonisé ainsi que le Programme de travail conjoint (PTC) entre le Secrétariat et le MM sont les moyens des deux institutions qui leur permettent de mettre en œuvre ces recommandations et pour que les pays parties exercent leur supervision et autorité. Le processus de développement du GBR qui a conduit à l'établissement du Programme de travail commun pour les deux ans en cours ainsi que pour les deux prochaines années (2010-11) est une preuve tangible de la coopération accrue entre le Secrétariat et le MM.

Le Scénario 1 développe et accentue le rôle des pays parties et leur responsabilité quant au suivi et à l'orientation qu'ils donnent aux programmes de travail du Secrétariat et du MM. Le Scénario 1 fait par conséquent écho aux cinq premières recommandations du CCI.

Le MM pense que la structure de gouvernance de la Convention offre un grand potentiel d'amélioration et que la supervision et la responsabilité pourraient être davantage renforcées par un travail en intersessions avec le Bureau de la CdP dépositaire d'un droit de veto sur les programmes de travail du MM et du Secrétariat ainsi que sur la préparation aux *CRIC* et CdP. De plus, le *CRIC* renouvelé et son Bureau, ainsi que le Comité de Facilitation, pourraient travailler étroitement et en toute transparence avec le MM.

S'agissant d'un des principaux obstacles identifiés par le CCI, c'est-à-dire la perception de chevauchements dans les rôles, fonctions et activités du Secrétariat et du MM, ainsi que le manque de délimitation des tâches, le **Scénario 2** constitue un profond changement institutionnel et un changement dans la structure managériale. En d'autres termes, le CCI suggère d'adresser les problèmes identifiés par un profond changement organisationnel plutôt que

par des conseils de suivi politiques et stratégiques provenant de la CdP et de son Bureau.

Le scénario 2 donne la pleine autorité managériale au Secrétaire Exécutif de la Convention sur le MM, ce qui signifie dans les faits que la CdP et son Bureau abandonneraient au Secrétaire Exécutif leur autorité de supervision.

La question qui se pose alors est la suivante : est-ce que cela réglerait le problème ?

Selon le MM, ce scénario de profond changement de la configuration institutionnelle et managériale n'est pas proportionné aux problèmes rencontrés. Bien entendu, des changements dans la structure managériale auront un effet sur les problèmes liés au management des deux entités. Néanmoins, le CCI n'a identifié aucun problème associé au management du MM. Les problèmes sont perçus comme des chevauchements entre les rôles, fonctions et activités entre le Secrétariat et le MM et par conséquent les solutions devraient être trouvées autour de ce champ. Recevoir des conseils de suivi de la CdP sur la délimitation des rôles et des tâches est la seule solution au problème car le SE et moi-même avons travaillé au mieux de nos possibilités, mais les visions différentes sur les fonctions et approches du MM appellent une attention politique et un suivi d'autorité des pays parties.

Par ailleurs, je suis préoccupé par le risque d'affaiblissement des services du MM au pays parties que pourrait entraîner le **second scénario**. En étendant le mandat du MM à des fonctions de levée de fonds pour le Secrétariat, l'utilisation des ressources et du personnel du MM sera déviée vers un champ complètement différent du financement de la mise en œuvre, comme c'est le cas sous le mandat actuel. De plus, cela pourrait compromettre ou défier la disponibilité des fonds venant des agences de bailleurs et des institutions internationales. Les vues du CCI vont même au-delà en suggérant qu'une partie du personnel du MM reprendrait des fonctions du Secrétariat. En l'absence d'une évaluation claire du travail et des fonctions du MM comme requis par décision de la CdP sur l'évaluation du CCI, les pays en développement parties à la Convention courent le risque d'un changement d'approche et d'un changement de fonctions ainsi que d'un affaiblissement des ressources humaines du MM sans supervision et décision de la CdP et par conséquent le risque d'une diminution des services fournis.

Enfin, avec le scénario 2 la Convention devra être rouverte. Le MM a été créé comme une institution sous le suivi direct de la COP et devant laquelle il est responsable. Cela est clairement exprimé dans le texte de la Convention. Tout changement à ce niveau impliquerait la nécessité de modifier la Convention. Il est possible de changer le texte de la Convention mais cela impliquera un fort besoin en ressources et en temps. De plus, cela pourrait entraîner des risques majeurs pour le travail du MM et pour la Convention.

Le CCI a avancé un **troisième scénario** appelant à l'option de transformer le MM en un fonds. Le CCI a écarté ce scénario considéré comme irréaliste. Ce scénario en soi et son renvoi sont hautement regrettables.

L'appel pour le financement de la CNULD, y compris les discussions relatives à la transformation du MM en un fonds amènent très certainement le besoin d'un profond débat. Un fonds n'est pas la solution mais la recommandation aura au moins provoqué une discussion sur comment régler la question cruciale du financement prévisible de la mise en œuvre de la CNULCD. Le MM est bien placé et structuré pour initier un tel débat sur le financement qui pourrait inclure un débat sur les nouveaux mécanismes visant à la mobilisation des ressources et sur les arrangements pour le financement pour la CNULCD. Hier, à la session d'ouverture j'ai appelé à un tel débat et je souhaiterais réitérer ici mon appel.

Il est très dommage que le CCI ne se soit pas occupé clairement de cette dimension des problèmes de la CNULCD sur le financement, pour laquelle le MM avait attendu des conseils de suivi clairs et des recommandations à travers une évaluation du travail et des fonctions du MM. Au final le MM est là pour accroître le financement et le CCI avait souligné qu'ils avaient évalué le MM dans un contexte élargi.

En résumé, permettez-moi d'affirmer qu'il eut été crucial pour les résultats de l'évaluation d'évaluer l'activité et les fonctions du MM. En 2007 à la huitième CdP, le MM avait espéré que la Stratégie décennale lui fournirait toute la clarté sur cette question. Le CCI fut l'occasion suivante d'appuyer les pays parties pour avoir un débat politique et stratégique sur cette question. L'activité et les fonctions du MM et le consensus des pays parties à ce sujet sont le fondement pour la construction d'un consensus sur la délimitation des tâches entre le Secrétariat et le GM. Ils constituent le fondement pour éviter les chevauchements et ils constituent surtout le fondement d'un débat plus large sur le financement des points focaux tout comme pour l'accroissement des investissements sur le terrain. Pas même une importante modification institutionnelle n'apporterait un vrai changement à ce niveau puisque le MM n'est que le reflet des problèmes relatifs au financement dans la Convention. C'est pour cela qu'il nous faut une meilleure compréhension et un meilleur consensus sur les opportunités de financement pour la Convention. Il revient à la CdP de s'emparer du processus de prise de décision autour de la fonction du MM et de superviser sa mise en œuvre. Il revient à la CdP d'initier et d'appuyer le large débat sur le financement. De ce point de vue, le rapport du CCI n'aide pas suffisamment la Convention.

Nous remercions le CCI pour les efforts accomplis et nous reconnaissons le suivi des inspecteurs, mais nous craignons que les recommandations ne mènent pas à l'accroissement du financement, qui était l'objectif général de l'évaluation.

Concentrons par conséquent notre attention et notre énergie sur la question principale de la Convention, c'est-à-dire comment accroître au mieux le financement pour la mise en œuvre et éviter les risques des réorganisations et changements dans la supervision et la responsabilité au niveau managérial, avec les conséquences inconnues qui s'y rapportent. La supervision et la responsabilité du MM doivent demeurer entre les mains de la CdP et de son Bureau.

Je vous remercie de votre attention.